

Guide pour la collecte des données



Le présent guide a pour objectif de permettre l'obtention des informations nécessaires pour établir des estimations et des projections des coûts de l'emploi et de la formation planifiés des ressources humaines pour la santé dans les pays. Il vise à obtenir des données sur i) le nombre actuel et ii) le nombre planifié des agents de santé, ainsi que sur les niveaux planifiés/souhaités de dépenses.

Informations générales relatives au pays

1. Population

- Quelle est la population totale de votre pays ?
- Quel est le taux de croissance de la population ?

2. Combien de régions composent votre pays ?

- Quelle est la population dans chaque région ?
- Quel est le taux de croissance de la population dans chaque région ?

3. Indicateurs économiques

- PIB/RNB totaux selon les données du gouvernement/du budget de l'État ?

Informations relatives au marché du travail

4. Nombre des ressources humaines pour la santé

- Quelles sont les catégories d'emploi des personnels de santé pour lesquelles vous souhaiteriez établir des coûts (par exemple les médecins, les infirmières, etc.) ?
- Quel est le nombre des agents de santé dans chaque catégorie d'emploi ?
- Quel est le nombre des agents de santé bénévoles ? Pour quelle catégorie d'emploi ?

5. Répartition régionale/zones où les conditions de vie sont difficiles

- Certaines zones sont-elles considérées comme des « zones où les conditions de vie sont difficiles », l'affectation dans ces zones donnant droit au paiement d'une prime par le ministère de la santé (en d'autres mots, le fait d'exercer dans une région particulière est-il considéré comme pénible ?)
- S'il existe des zones « où les conditions de vie sont difficiles », disposons-nous de données sur le pourcentage des agents de santé y travaillant ?
- Les agents de santé reçoivent-ils des primes ou des avantages en nature particuliers lorsqu'ils travaillent dans ces zones ?
- Prévoyez-vous des changements dans la répartition régionale des personnels de santé ? Lesquels ?

6. Rémunération des agents de santé

- Quel est le salaire pour chaque catégorie d'emploi ?
- Quelle est l'échelle des salaires dans chaque catégorie ?
- Y a-t-il des sursalaires versés par les ONG ?
- Le ministère de la santé propose-t-il des primes de résultat ? Pour quel pourcentage du personnel de santé ? Pour quelles catégories d'emploi ? De combien sont-elles ? Sont-elles versées en espèces ou non ?

7. Emplois d'encadrement des ressources humaines

- Quel est le nombre des personnels d'encadrement des ressources humaines ?
- Quels sont leurs salaires et avantages ?
- Quelles sont les dépenses de fonctionnement du Département des ressources humaines par année ?
- Le Département des ressources humaines prévoit-il d'effectuer des investissements dans le système d'information des ressources humaines ou dans les systèmes des technologies de l'information ? Quand cela sera-t-il fait ? Y a-t-il eu une estimation des coûts ?

8. Cumul d'emplois

- Le personnel de santé du secteur public tend-il à exercer également dans le privé ? Si oui, quel pourcentage du personnel cumule les emplois ?
- Le niveau recommandé de membres du personnel de santé par habitant est de 2,3 pour 1000 habitants, d'ici à quelle date ?

- Existe-t-il un plan pour modifier la structure de la rémunération et disposer de rémunérations différentes afin de tenir compte de l'affectation régionale ?
- Prévoyez-vous d'introduire des primes de résultat ?

9. Taux de réduction des effectifs

- De combien est-il actuellement et de combien sera-t-il à l'avenir ?
S'il n'existe pas d'estimations de la réduction des effectifs, quel est le nombre i) des retraites, ii) des émigrations, iii) des décès, iv) des démissions dans le secteur public ?

10. Informateurs clés

- Quelle est la personne la mieux placée au ministère de la santé pour répondre aux questions portant sur les données ?

Formation avant l'entrée en service

11. Etablir la liste des établissements de formation avant l'entrée en service qui sont actuellement en activité pour le personnel de santé (tous les emplois)

12. Pour chaque établissement de formation subventionné par l'État

- *Informations générales*
 - Quel est le nombre d'étudiants de chaque catégorie qui obtiennent leur diplôme chaque année ?
 - Quelle est sa capacité totale de formation (en nombre d'étudiants par catégorie) ?
 - Quel est le taux d'abandon ?
 - Quel est le nombre total d'étudiants dans cet établissement de formation (y compris dans les disciplines ne relevant pas de la santé) ?
 - Où se situe l'établissement de formation (plus précisément, est-il situé en zone urbaine ou en zone rurale) ?
 - Quel est le pourcentage d'étudiants venant de la zone où se situe l'établissement de formation ?
- *Informations relatives aux coûts*
 - Quel est le montant des dépenses ordinaires (prenez les états financiers et décomposez-les pour distinguer les dépenses de personnel, de fonctionnement et les autres dépenses) à la fois pour la formation des personnels de santé et l'ensemble de l'établissement de formation ?
 - Quel est le capital fixe de l'établissement de formation ? Quelle est la durée de vie escomptée de chacun des éléments du capital fixe lorsqu'ils sont neufs ? Quel est l'âge des éléments du capital fixe ? Quel est le coût de remplacement à ce jour des éléments du capital fixe ?
 - Les établissements de formation perçoivent-ils des recettes auprès des étudiants ? Quel en est le montant ?
- *Projections*
 - Pour les coûts ordinaires : y a-t-il des raisons de penser que des changements auront lieu dans les dépenses ordinaires pour la formation des personnels de santé (par exemple changements dans la stratégie de formation, la taille des classes, etc.) ?
 - Pour les investissements en capital : quelles sont les dépenses en capital prévues pour les établissements de formation au cours des prochaines années ?
 - Prévoit-on un changement dans les taux d'abandon ?
 - Y a-t-il d'autres changements prévus dans les méthodes de formation avant l'entrée en service qui pourraient avoir une incidence sur les coûts ?
- *Financement*
 - Quel est le montant du financement reçu par les établissements de formation du ministère (ministère de la santé ou ministère de l'éducation) ?
 - Quel est le montant du financement reçu des donateurs (en liquidités) ?

13. Quel est le montant des financements en nature (bourses, professeurs, etc.) ?

14. Quels sont les changements attendus dans cette répartition des fonds alloués ?

15. Que représente la contribution des donateurs aux ressources humaines pour la santé par l'intermédiaire du ministère de la santé et du ministère de l'éducation ?

16. Quels sont les changements attendus dans ces contributions ?

17. Les donateurs contribuent-ils de manière directe aux ressources humaines pour la santé et à l'éducation, et non par l'intermédiaire des ministères pertinents ? Si oui, quel est le montant de ce financement ?